

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU BOIS DE L'AUMÔNE**

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	45	43

Date de convocation du Comité Syndical  
23 septembre 2022

Date d'affichage de la convocation au siège  
23 septembre 2022

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 46  
Nombre de délégués ayant voté pour : 48  
Nombre de délégués ayant voté contre : 0  
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0  
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 2

SEANCE DU  
29 SEPTEMBRE 2022

Le 29 septembre 2022 à 18h00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Maison de la Culture et de la Convivialité à La Roche-Noire, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Alain LAGRU est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

**ETAIENT PRESENTS (délégués titulaires et suppléants) :**

**Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans :** BAUDRAS Thierry, BOUTET Pierre, CHAUVIN Lionel, CIBERT-GOTON Jean-Claude, DOLAT Gilles, FRACHEBOIS Gaylord, GIANGRECO-BROC Malory, GIRARD Philippe, LANGLAIS Gérard, PELLETIER Sophie, RAYMOND Isabelle, BIONNIER Cédric, SAUSSAC Cyril.

**Billom Communauté :** DEGOILLE Michel, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, STEINERT Michelle, ANGELY Françoise, DELAIRE Elisabeth, NERON David.

**Communauté de Communes Plaine Limagne :** BOURDIER Marie-Pierre, GIBOIN Jérôme, MARTIN Frédérick, MAS Gilles, TIXIER Dominique, FUENTES Carmen, LE GOUGUEC Franck.

**Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge :** CANUTO Stéphane, LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, ROUSSELET Joëlle.

**Communauté de Communes Entre Dore Et Allier :** DEVAUX Alexandre, DUCHALET David, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, ROZIERE Anne, TRICHARD Dorothée.

**Mond'Arverne Communauté :** BORDIER Jean-Marc, DUCREUX Bernard, DURIF Gilles, LAGRU Alain, LAMIRAND Pascal, MEYNIER Cédric, PEREIRA Joao, GUILMAN Marie-Aimée.

**Pouvoirs :**

- Mme Andrée ROBERT donne procuration à M. Alain LAGRU (Mond'Arverne Communauté)
- M. David GAYET donne procuration à M. Gilles MAS (CC Plaine Limagne)

***Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.***

	<i>A l'ouverture de la séance</i>	<i>A compter de la délibération n°38</i>
Nombre de délégués présents	45	46
Nombre de pouvoirs	2	2
Nombre de suffrages exprimés	47	48

Accusé de réception en préfecture  
063-256300161-20220929-DEL2022-38-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2022  
Date de réception préfecture : 10/10/2022

## Thème : FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

### **Dél. 2022-38** : Décision modificative n°02 rectifiant le Budget Annexe « Tri et Valorisation » 2022

VU la délibération n°2022-06 du Comité syndical en date du 08 février 2022 portant adoption du Budget primitif annexe « Tri et Valorisation » 2022 ;

VU la délibération n°2022-24 du Comité Syndical en date du 22 juin 2022 portant adoption de la décision modificative n°1 rectifiant le Budget annexe « Tri et Valorisation » 2022 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements pour compléter certains crédits figurant au Budget annexe « Tri et Valorisation » ;

Le Vice-Président en charge des finances et de la tarification rappelle que la décision modificative est destinée à des inscriptions complémentaires indispensables ou des virements de crédits de chapitre à chapitre et à des désaffectations de crédits dont les dépenses ou recettes correspondantes ne pourront être réalisées avant la clôture de l'exercice.

Le Président propose d'adopter la décision modificative n°02 sur l'exercice 2022 du budget annexe « Tri et Valorisation » comme suit :

Section	Chapitre / opération	Libellé chapitre	Article	Libellé article	Total crédits avant DM	DM	observation
Fonctionnement	011	Charges à caractère général	60622	Carburants	530 620.00	200 000.00	garage
Fonctionnement	011	Charges à caractère général	60632	Fournitures de petit équipement	219 300.00	80 000.00	garage
Fonctionnement	011	Charges à caractère général	61551	Entretien et réparations du matériel roulant	108 000.00	50 000.00	garage
Fonctionnement	011	Charges à caractère général	61558	Entretien et réparations autres biens mobiliers	12 800.00	17 500.00	garage réfection caisses
Fonctionnement	65	Autres charges de gestion	65548	Autres contributions	3 808 000.00	80 000.00	Ajustement contribution VALTOM
Fonctionnement	042	opérations d'ordre de transfert entre sections	6811	Dotations aux amortissements	933 100.00	10 000.00	Amortissements après intégration des travaux vidéo surveillance
Fonctionnement	022	Dépenses imprévues	022	Dépenses imprévues	780 300.00	- 437 500.00	
				<b>Total Dépenses fonctionnement</b>		-	
Fonctionnement							
				<b>Total Recettes Fonctionnement</b>		-	
				<b>Total Fonctionnement</b>		-	
Investissement	9235	Contrôles d'accès déchèteries	2183	Matériel informatique	9 000.00	11 000.00	pockets PC
Investissement	020	Dépenses imprévues	020	Dépenses imprévues	394 807.95	- 1 000.00	
				<b>Total Dépenses investissement</b>		<b>10 000,00</b>	
Investissement	040	opérations d'ordre de transfert entre sections	28183	Amortissement matériel informatique	42 000.00	10 000.00	
				<b>Total Recettes investissement</b>		<b>10 000,00</b>	
				<b>Total investissement</b>		-	

Le Comité Syndical,  
Oui l'exposé du Vice-Président en charge des finances et de la tarification,  
Après en avoir débattu et délibéré,

**À L'UNANIMITÉ**

Accusé de réception en préfecture  
063-256300161-20220929-DEL2022-38-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2022  
Date de réception préfecture : 10/10/2022

**ARTICLE 1** : **PROCÈDE** aux modifications budgétaires du Budget Annexe « Tri et Valorisation » 2022 telles que présentées ci-dessus.


**ARTICLE 2** : **AUTORISE** le Président à procéder à toute démarche nécessaire et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

**ARTICLE 3** : M. Le Président et M. le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

  
Lionel CHAUVIN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.*

Accusé de réception en préfecture  
063-256300161-20220929-DEL2022-38-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2022  
Date de réception préfecture : 10/10/2022